

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-6-chem | Hôpitaux de Province. ItemRôle du médecin à l'Hôpital général de Lyon](#)

Rôle du médecin à l'Hôpital général de Lyon

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0227

SourceBoite_035_B-6-chem | Hôpitaux de Province.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Statuts et règlements de l'Hôpital général de la charité, et aumône générale de Lyon, Lyon, De l'Imprimerie d'Aimé Delaroche, 1742](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Relevé du médecin de l'Hosp^{al} g^{énéral} de Lyon
227

Le "Docteur chargé de la Chirurgie
et Pharmacie" doit être attentif à voir
si on envoie de chaque côté les malades
à l'Hosp^{al} D^{iv}, et si on attend vainement
trop longtemps pour les faire porter; se trouver au moins
tous les mois à la visite avec le médecin
pour s'engager à se conformer par cet
article aux conventions prises entre les 2
maisons, et à ne pas ordonner trop facilement
des remèdes par des gens de la malade
à se méfier de leur santé =

Règle de la Charité et Aumône
S^é de Lyon. p 67.



